

<p>Commune de La Bastide-du-Salat Maître d'ouvrage</p>  <p>SYNDICAT RIVIÈRES SALAT-VOLP Assistance technique</p>	<h2>Rapport intermédiaire d'exécution des travaux</h2>	<h2>03/2026</h2>
<h3>CONTRAT NATURA 2000 ni agricole ni forestier N11Pi</h3>		
Travaux	Restauration de ripisylve	
Commune	La Bastide-du-Salat	
Cours d'eau	Salat	
Montant des travaux	8 027, 69 € HT	
Entreprise	Alliance Forêt Bois/XP Bois	
Moyens mis à disposition	pelle mécanique	
Durée des travaux	Du 5 au 9/01/2026 et le 20/02/2026	
Financements	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div data-bbox="587 1563 960 1675">  </div> <div data-bbox="1002 1563 1168 1697">  <p>UNION EUROPÉENNE</p> </div> <div data-bbox="1216 1563 1465 1675">  </div> </div> <p style="text-align: center;">Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales 80 %</p> <p style="text-align: center;">Commune de La Bastide-du-Salat 20 %</p>	

1. Rappel contexte

La commune de La Bastide-du-Salat (09) est propriétaire de deux parcelles le long du Salat au lieu-dit « La Flaque » ; la Parcelle B 0745 est située sur la commune de La Bastide-du-Salat (Ariège) et la parcelle A 0728 est située sur la commune de Castagnède (Haute-Garonne). Ces parcelles constituent une peupleraie plantée par la commune. L'exploitation de celle-ci a eu lieu en février-mars 2024.

Ces parcelles se situent dans le **site Natura 2000 FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » entité Salat**.

Dans le DOCOB « rivière Salat », la **fiche action n°1, de priorité forte a pour objectif « l'entretien et la restauration d'éléments fixes »** et correspond pleinement au projet d'une réhabilitation d'une ripisylve fonctionnelle après l'abattage des peupliers.

2. Localisation

Le linéaire concerné est d'environ 200 m de long et 10 m de large et entre bien dans le périmètre ajusté en novembre 2024.



Figure 1- Localisation du secteur sur le Salat envisagé pour le contrat

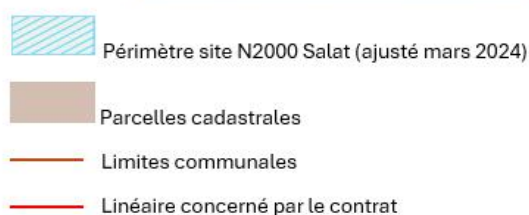
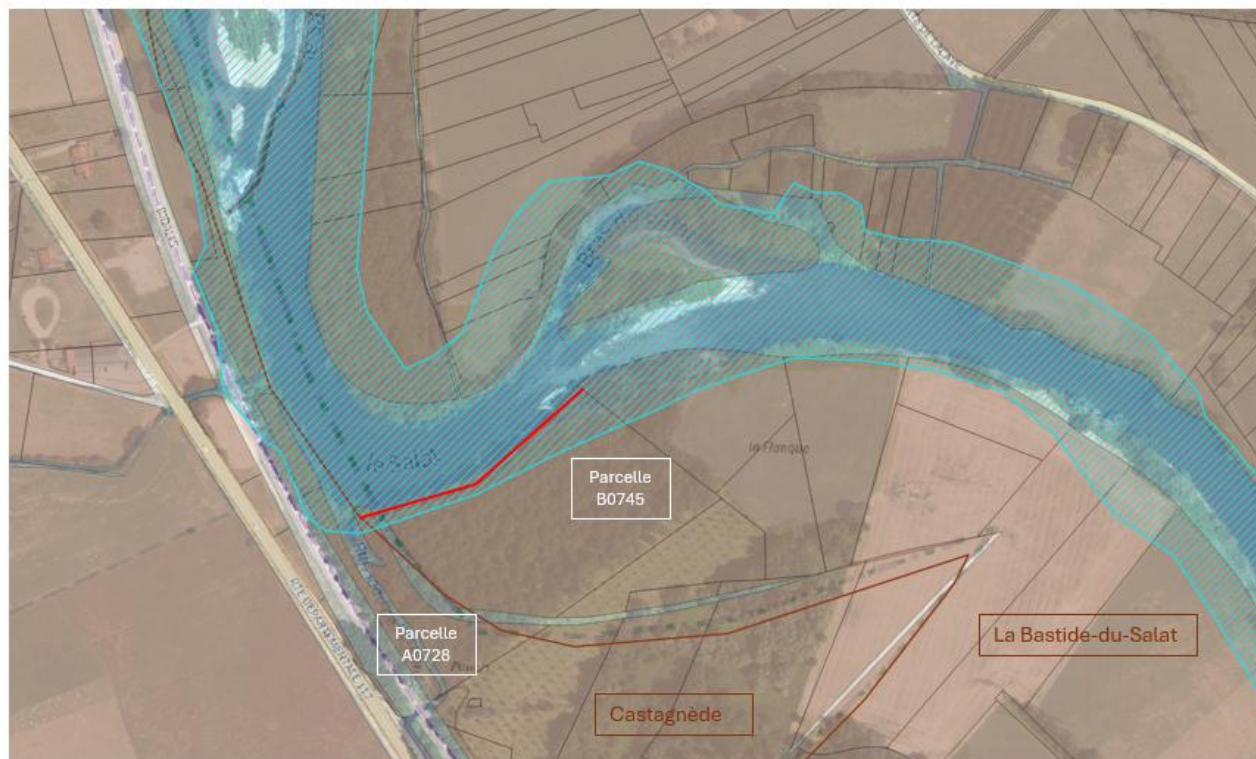


Figure 2- Localisation du parcellaire concerné par le contrat

3. Rappel des objectifs de conservation ou de restauration visés

Le présent projet a un objectif de restauration de la ripisylve, habitat d'intérêt prioritaire, fiche-action n°1 et priorité forte du DOCOB (restauration des éléments fixes).

Les enjeux identifiés du DOCOB sont :

- le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats : 12 habitats naturels dont 6 HIC (dont 2 prioritaires) et 16 EIC en présence attestée.
- l'amélioration de la biodiversité et des multiples fonctionnalités d'un cordon rivulaire en bon état (dont l'amélioration de la qualité de l'eau).

Un autre enjeu identifié dans le DOCOB datant de 2009 a pris de l'ampleur depuis : la présence d'espèces exotiques envahissantes : la Renouée du Japon est présente sur le linéaire amont du secteur projeté.

La présence d'habitats d'intérêt communautaire à proximité immédiate et d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur ce linéaire font de ce projet de contrat une plus-value dans le maintien voire l'amélioration de ceux-ci.

Les engagements rémunérés et non-rémunérés correspondant à la reconstitution d'un peuplement de bord de cours d'eau seront respectés.

4. Rappel du projet de contrat pour l'année 1

L'opération est prévue à partir de l'automne-hiver 2025/2026 jusqu'en août 2028. Ainsi, plusieurs phases prévisionnelles sont engagées par la commune de la Bastide-du-Salat :

Année 1-nov. 2025/fév. 2026 = restauration de la berge qui inclue :

- le débroussaillage préparatoire,
- le talutage partiel sur les 30 m concernés par le Renouée du Japon,
- la mise en place de boutures et de plants forestiers (arbres et arbustes) en potets préparés à la pioche,
- la mise en place de protections chevreuil biodégradable avec 2 tuteurs pour les arbres afin d'éviter l'abroussissement et/ou les frottements des plants.

Afin de respecter les habitats à proximité immédiate du linéaire concerné et de reconstituer la ripisylve qui était présente avant travaux (habitat codé CB 44.33 en majorité), la liste des végétaux Natura 2000 sera respectée (*figure 6*).

Sur la largeur des 10 m prévue par le projet, plusieurs lignes de plantation sont prévues (a minima 3) en respectant la position des espèces adaptée au profil de berge, et en quinconce entre elles :

- une ligne de boutures de saules en bas de berge (espèces variées prélevées sur le Salat)
- une ligne de plants d'arbres et arbustes en alterné en berge moyenne
- une ligne de plants d'arbres et arbustes en alterné en haut de berge

Sur la partie envahie par la Renouée en particulier, le schéma de plantation sera adapté avec des plants de saules plutôt que des boutures sur plusieurs lignes depuis le bas de berge et plus rapprochés afin que leur système racinaire lutte contre les rhizomes de cette PEE. Quelques aulnes et frênes viendront s'alterner avec ces saules.

5. Réalisation des travaux prévus pour l'année 1

- du 5 au 9 janvier 2026 :

- le débroussaillage préparatoire,
- le talutage partiel sur les 30 m concernés par le Renouée du Japon,
- la mise en place de plants forestiers (arbres et arbustes) en potets préparés à la pioche
- la mise en place partielle des 2 tuteurs

- le 20 février 2026 :

- la mise en place de protections chevreuil biodégradable avec 2 tuteurs pour les plants afin d'éviter l'abroussissement et/ou les frottements des plants.

Photographies avant-après :







Concernant ces deux dernières photos, on constate que la partie retalutée sur 30 mètres linéaires de manière à planter massivement du saule pour lutter contre la Renouée du Japon a malheureusement subi deux montées d'eau assez conséquentes les 11 et 16 février 2026. Deux lignes de plants ont été emportés. Lors de la phase d'entretien prévue en fin d'année 2026-début 2027, ce secteur sera prioritaire pour les plantations de regarnis.